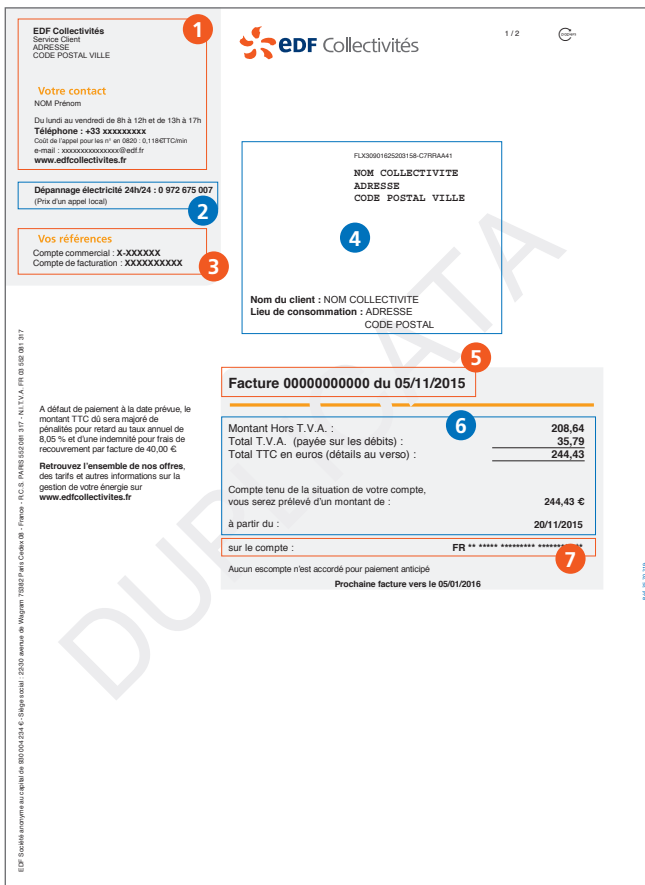


# PUISSANCE ≤ À 36 KVA BASSE TENSION FACTURE I TARIF BLEU



**1** EDF Collectivités  
Service Client  
ADRESSE  
CODE POSTAL VILLE

**2** Votre contact  
NOM Prénom  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h  
Téléphone : +33 xxxxxxxx  
Coût de l'appel pour les 01 en 0200 : 0,1194 TTC/min  
e-mail : xxxxxxxxxxxx@edf.fr  
www.edfcollectivites.fr

**3** Vos références  
Compte commercial : X.XXXXXX  
Compte de facturation : XXXXXXXXXXXX

**4** NCM COLLECTIVITE  
ADRESSE  
CODE POSTAL VILLE

**5** Facture 0000000000 du 05/11/2015

**6** Montant Hors T.V.A. : 208,64  
Total T.V.A. (payée sur les débits) : 35,79  
Total TTC en euros (détails au verso) : 244,43

**7** sur le compte : FR \*\* \* \* \* \* \*

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 8,05 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur [www.edfcollectivites.fr](http://www.edfcollectivites.fr)

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé  
Prochaine facture vers le 05/01/2016

## 1 Contact EDF Collectivités

Coordonnées postales et téléphoniques du service Client EDF Collectivités qui assure la gestion de votre contrat, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures, les offres d'électricité et de gaz naturel.

**À savoir :** Faites votre demande directement en ligne sur votre espace Client [www.edfcollectivites.fr](http://www.edfcollectivites.fr). Les réponses de votre conseiller clientèle sont tracées et archivées dans cette rubrique.

## 2 Dépannage

Numéro à composer pour contacter les services dépannage du gestionnaire du réseau de distribution en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation) sur le site concerné.

## 3 Références

Références de votre compte commercial et de votre compte de facturation à communiquer lors de tout contact avec EDF Collectivités.

## 4 Adresse de facturation

Adresse complète de facturation que vous nous avez communiquée. Dans cette rubrique vous trouverez également le nom de votre collectivité et le site concerné par la consommation.

## 5 Identification facture

Type (facture ou avoir), numéro et date de la facture.

## 6 Situation de compte

Montant à payer tenant compte de vos avoirs et/ou créances en cours.

## 7 Prélèvement

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique de votre facture, cette rubrique indique la date à partir de laquelle le prélèvement sera effectif et rappelle les références bancaires du compte sur lequel est prélevé le montant à payer.

# PUISSANCE ≤ À 36 KVA BASSE TENSION FACTURE I TARIF BLEU

2 / 2

Document à conserver 10 ans

**1** Facture 0000000000 du 05/11/2015

Référence de votre contrat : X-XXXXXX Souscrit depuis le : 04/06/2003  
 Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 18KVA : Prix réglementés Ancienne référence : 00000000000

**2** Site : NOM ADRESSE CODE POSTAL VILLE  
 Réf. Acheminement Electricité : 0000000000

**3** **Données comptage**  
 Identifiant de comptage : 000 Coefficient de lecture : 100  
 Type de compteur : Compteur Bleu Electronique  
 Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 18,0

**4** **Evolution de votre consommation en kWh**

Mois	Consommation (kWh)
Nov 14	1400
Jan 15	1380
Mai 15	1407
Jul 15	773
Sep 15	1000
Nov 15	987

Prochain relevé vers le 28/04/2016  
 Auto-relevé permis du 19/12/2015 au 28/12/2015

**5** **Electricité : consommations et abonnements**

Abonnement	Quantité	Prix unitaire	Montant HT (€)
Abonnement du 01/11/2015 au 31/12/2015	17,30 €/mois	34,60	
Electricité Période unique du 01/09/2015 au 02/11/2015	1 435 kWh	8,790 €/kWh	125,99
<b>Total Electricité : consommations et abonnements (HT)</b>			<b>160,59</b>

**6** **Taxes et contributions**

Assiette	Montant (€)
Contribution au Service Public de l'Electricité du 01/09/2015 au 02/11/2015	27,98
Taxe Départementale sur la Cons. Finale d'Electricité du 01/09/2015 au 02/11/2015	4,58
Taxe Communale sur la Cons. Finale d'Electricité du 01/09/2015 au 02/11/2015	9,08
Contribution Tarifaire d'Acheminement	6,41
<b>Total Taxes et Contributions</b>	<b>48,05</b>
<b>Total HTVA pour le site</b>	<b>208,64</b>

**TVA**

Assiette	Montant (€)
TVA à 5,50%	2,26
TVA à 20,00%	33,53
<b>Total TVA pour le site</b>	<b>35,79</b>
<b>Total TTC pour le site</b>	<b>244,43</b>

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/08/2015. Pour en savoir plus, rendez-vous sur edfentreprises.fr ou edfcollectivites.fr  
 Les Conditions Générales de Vente du Tarif Bleu pour les clients non-résidentiels évoluent au 1er novembre 2015. Pour connaître les principales modifications, rendez-vous sur www.edfcollectivites.fr, rubrique Electricité  
 Origine 2014 de l'électricité : 80,2 % nucléaire, 13,6 % renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6 % charbon, 1,3 % gaz, 1 % foin et 0,3 % autres. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.com  
 Le Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture se tient à votre disposition pour répondre à votre réclamation. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée, vous pouvez saisir le médiateur EDF à l'adresse EDF TSA 00020 - 75804 PARIS CEDEX 8 ou sur https://mediateur.edf.fr. En cas de litige à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétences déterminé par les articles L1201 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou à l'adresse postale suivante : Libre réponse n° 89252, 75443 PARIS CEDEX 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics, n°vert 0 800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).  
 Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

EDF Société anonyme au capital de 930 004 234 € - Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France - R.C.S. PARIS 552 081 317 - N.I.T.V.A. FR 03 552 081 317

## 1 Identification facture

Type (facture ou avoir), numéro et date de la facture.

## 2 L'essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, la date de prise d'effet, la date d'échéance et le nom ou type de contrat souscrit. Un contrat à prix non réglementé est un contrat de marché dont le prix est déterminé par votre fournisseur d'énergie.

Vous retrouvez également le nom et adresse du lieu de consommation ainsi que la référence acheminement (référence partagée entre le gestionnaire du réseau de distribution et votre fournisseur EDF Collectivités), pour gérer vos éventuelles modifications de puissance.

## 3 Données de comptage et puissance atteintes

Cette rubrique regroupe les informations relatives à vos données de comptage et à la puissance souscrite. Elle indique également les index de consommation relevés par le gestionnaire du réseau de distribution (Index en gras) et les index de consommation estimés (Index non gras).

À savoir : Vos compteurs sont relevés une fois par mois (ou une fois tous les deux mois si vous êtes en relevé bimestriel).

## 4 Évolution de vos consommations

Cette rubrique présente votre consommation d'électricité en kWh sur les 12 derniers mois. Elle est présentée sous la forme d'un histogramme afin de vous en faciliter la lecture.

## 5 Électricité : consommations et abonnements (HT)

Cette rubrique regroupe les prix HT couvrant la fourniture d'électricité qui comporte : l'abonnement exprimé en €/mois et les prix unitaires par poste(s) appliqués à la consommation d'électricité.

## 6 Taxes et contributions

Les taxes et contributions sont collectées par tous les fournisseurs d'électricité pour le compte de l'État et/ou des collectivités. Les montants de TVA indiqués sont donnés à titre indicatif. Seuls les montants de TVA et le montant TTC figurant sur le « récapitulatif » font foi. Pour en savoir plus sur les taxes, consulter la FAQ. L'assiette est la partie de la facture sur laquelle s'applique les taxes ou les contributions.